SÉMINAIRE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DU SECTEUR PRIVE

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Elaboré et présenté par
Sahoudatou Orèdola PIO, Juriste
Consultante en Droit de l'Homme
Spécialiste des questions RSE/REDH
Email: consultingtriomphe@gmail.com

DEFINITION

PLUSIEURS DÉFINITIONS ACCEPTÉES DONT 2 PLUS LARGEMENT ADMISE ET PLUS CONTEMPORAINE

- *Livre vert de la commission Européenne* ***« Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises »*** *Juil. 2001*

L'intégration dans l'entreprise des préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

- *Norme ISO 26000 :* ***« Lignes Directrices relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises »*** *Nov 2010*

Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement par un comportement transparent et éthique qui contribue au développement durable, à la santé et au bien-être de la société

Vue d'ensemble de l 'ISO 26 000

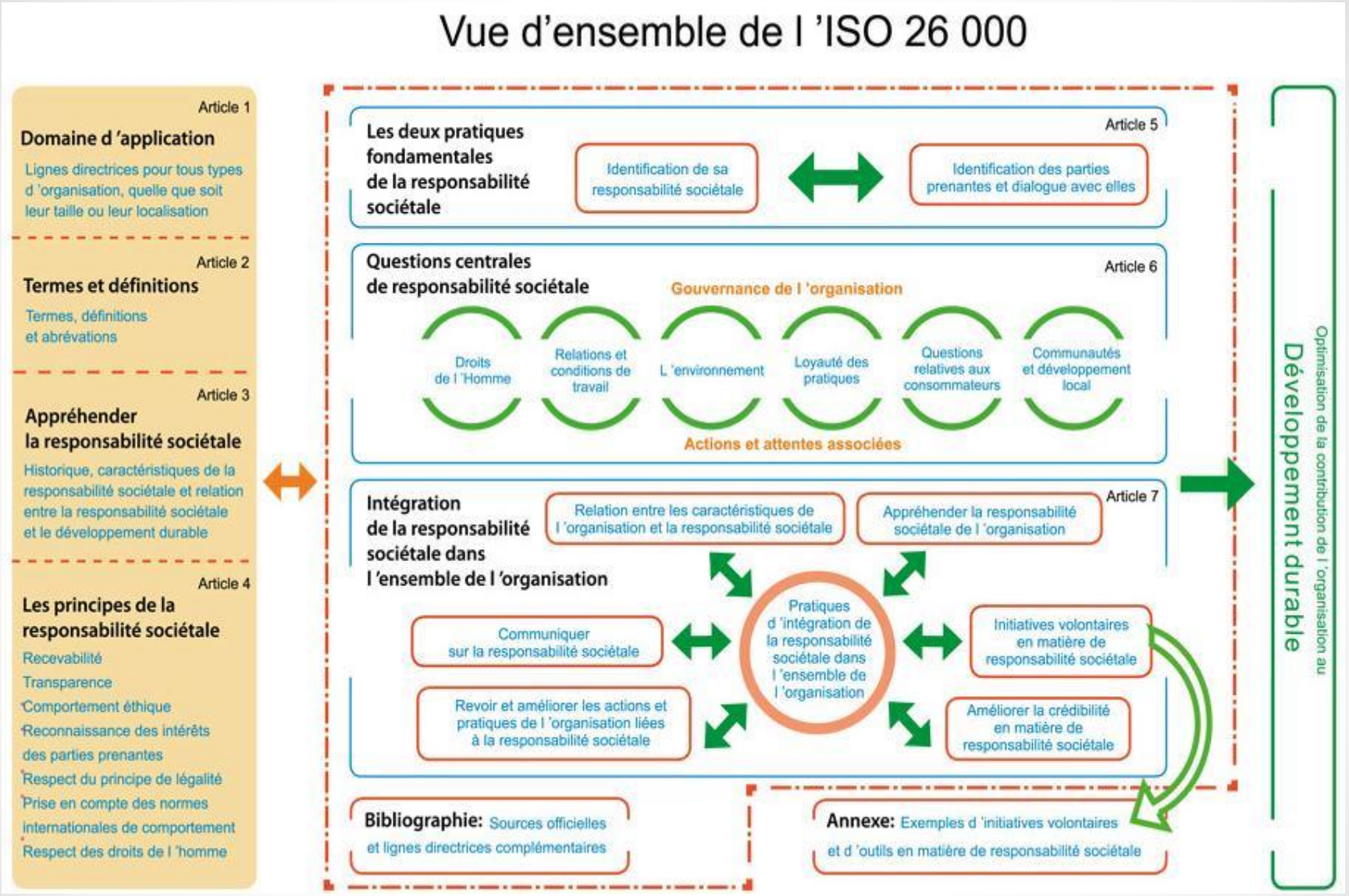

EMERGENCE DU CONCEPT

Anglo - Saxon

- La RSE est un concept né sur le continent nord-américain dans les années 1930

- Les premières références littéraires date de 1953 et sont du Pasteur Économiste « Howard Bowen » considérer comme le père de la RSE moderne.

Européen

- Présente depuis 1891 (Encyclique du Pape Léon XIII)

EMERGENCE DU CONCEPT

- *Celle – ci devient visible dans les années 1990 avec la montée en puissance de la société civile en réaction à des tords environnementaux et sociaux crée par de grands groupes comme Shell, Total, Danone ou vivendi.*

Africain

La RSE a fait son entrée dans nos économies africaines par le biais des filiales des groupes européens engagés

Cadre Juridique & Règlementaire de la RSE

AU PLAN INTERNATIONAL

Meetings internationaux

- Sommet mondial sur le développement social (Onu, Copenhague, 1995),
- Sommet de la Terre (Rio, 1992, et Accords de Kyoto),
- Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2000),
- Déclaration du G8 (Evian, 2003), etc.
- **Organisations Internationales**
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (1996 révisé en 2000)

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Déclarations de l'OIT :

- Sur les entreprises multinationales et la politique sociale (1977, révisée en 2000)
- Sur les principes et les droits fondamentaux au travail, 1998

Les Initiatives de l'ONU

- Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
- Le Pacte Mondial (Global Compact).

AU PLAN INTERNATIONAL

Organisations régionales (UE)

- Livre Vert de l'Union, juin 2001
- Communication de l'UE sur la RS, juillet 2002

Acteurs de la sphère économique et de la société Civile

- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) Avril 2006 PNUE, UNEP FI, Pacte Mondial ONU
- Les Initiatives de Reporting
- La GRI

AU PLAN INTERNATIONAL

Les Initiatives de Normalisation

- Les normes AA 1000
- ISO 26000 - Lignes directrices relatives à la responsabilité Sociétale

Les Initiatives africaines

NEPAD pour le développement humain,

MAEP mise en conformité des normes,

CEDEAO directive C/DIR.3/5/09 et le règlement C/REG.3/09 de 2009

AU PLAN NATIONAL

Un Etat Engagé au niveau International

- Ratification & Adhésion des Accords & traités de RIO 1992
- Ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques Novembre1994
- Ratification du Protocole de Kyoto d'avril 2007

AU PLAN NATIONAL

Un cadre Réglementaire évolutif

- La constitution de 1990
- Loi-cadre sur l'environnement et les différents décrets et arrêtés y afférents
- Le code pétrolier de 2006
- Le code minier 2006
- La loi n°99-030 du12 février 1999 portant création de la commission nationale du Développement Durable
- Le code du travail de 1998

DOMAINES D'ACTIONS ET MISE EN PLACE DE LA RSE

DOMAINES D'ACTIONS DE LA RSE

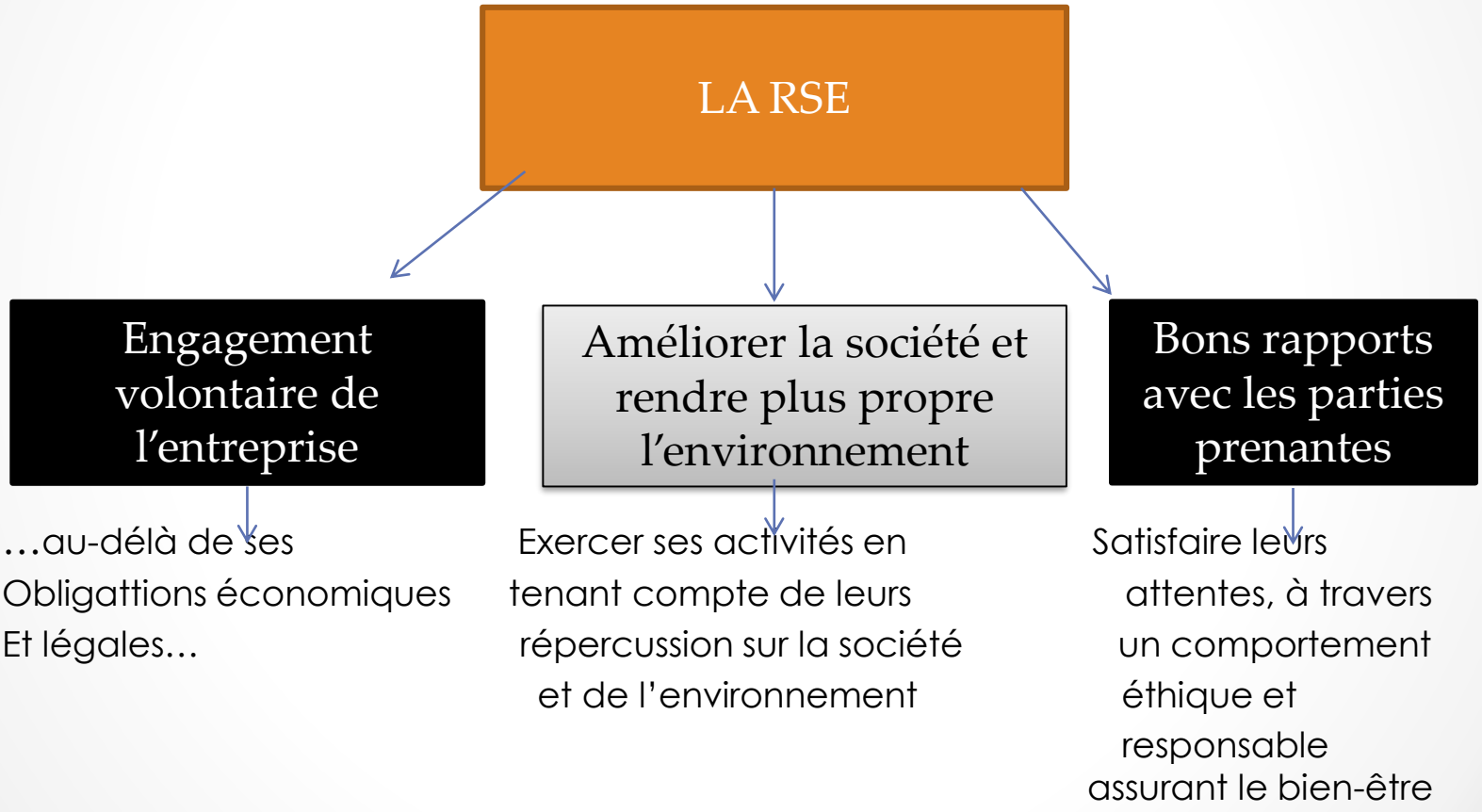

DOMAINES D'ACTIONS DE LA RSE

Respect des droits de la personne sur les lieux de travail et dans la société

La prise en compte des intérêts des parties prenantes

La préservation de l'environnement

La transparence et l'efficacité de la gouvernance de l'entreprise

La gouvernance de l'ensemble est l'ensemble des processus, règlementations, lois et institutions influançant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée.

DOMAINES D'ACTIONS DE LA RSE

Respect des droits de la personne sur les lieux de travail et dans la société

-Santé, sécurité et bien-être au travail

- Développement des compétences et formations

- Egalité professionnelle Homme/Femme

- Diversité

-Handicap

- Emploi des jeunes et seniors

-Insertion des employés éloignés de l'emploi

-Engagement citoyen (mécénat, fondations…)

- Epargne salariale (participation, actionnariat salarié)

DOMAINES D'ACTIONS DE LA RSE

La préservation de l'environnement

- Mesure de ses émissions de gaz à effet de serre
- Economie de ressources: papier, eau
- Economie d'énergies: électricité, carburant
- Bâtiments « durables »
-tri de déchets, recyclage et valorisation
-Eco-conception
- Gestion des risques naturels et technologiques

DOMAINES D'ACTIONS DE LA RSE

La transparence et l'efficacité de la gouvernance de l'entreprise

- Charte en matière d'exigence RSE pour les fournisseurs

-Restauration collective équitable

-Marketing responsable: intégrer la RSE dans la conception des ses produits et services

- **Rapport RSE :** mesure des impacts des actions RSE

- Evaluation extra financière et ISR (investissement socialement responsable)

- Référentiel de la déontologie, lutte contre la corruption

- Sensibilisation et mesure de l'état d'esprit du personnel en matière de RSE

DOMAINES D'ACTIONS DE LA RSE

La prise en compte des intérêts des parties prenantes

- Concertation avec **les collectivités locales et les riverains** (engagement local, réduire les nuisances auprès des riverains)
- Partenariat avec une **ONG**
-Relations sociales: engagement **des salariés** et de leurs représentants
-Dialoguer avec **les consommateurs** (panel, sondage, association de consommateurs)
- Dialoguer avec **les actionnaires**, garantir l'égalité d'accès à l'information, l'immédiateté et transparence de l'information, communiquer des éléments extra-financiers

LES RAISONS DE MISE EN PLACE DE LA RSE

- **Réduction des coûts** (gaspillage)
- Facteur d'**innovation** (nouveau produit, nouveau usage, nouvelle demande)
- Meilleure **maîtrise des risques** (environnementaux, juridiques, financiers, sociaux, image)
- **Exigence croissante** en matière de RSE des investisseurs(banques, ISR, etc…)
- **Image de marque** auprès des consommateurs
- Souhait d'un **dialogue social** apaisé et renforcement du sentiment d'appartenance des salariés
- Renforcement de **l'attractivité** de la marque « employeur »
- **Anticipation de la règlementation**

LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE RSE

- Nommer une personne en charge de la RSE
- Faire un diagnostic de l'existant en matière de RSE
- Définir les axes stratégiques prioritaires et un plan d'action RSE
- Mettre en place un reporting de la performance RSE
- Intégrer la RSE dans la feuille de route des mangers et le système de calcul de leur rémunération
- Impliquer et sensibiliser le personnel

LES BENEFICES DE LA RSE

En se déclarant socialement responsable, l'entreprise s'engage de façon significative et s'ouvre à plusieurs bénéfices :

1) Donne l'assurance aux clients et aux fournisseurs qu'elle s'applique toujours à satisfaire leurs attentes et à agir au mieux de leurs intérêts communs,

2) Développe un milieu de travail attractif pour des collaborateurs compétents et motivés,

3) Améliore le climat de travail,

4) Développe la productivité et la qualité de la production à long terme,

5) Renforce la capacité de gestion des risques,

6) Facilite l'accès aux crédits,

7) Obtient le soutien de plusieurs professionnels et entretient un bon relationnel avec les institutions et les partenaires.

Globalement, la RSE permet à l'entreprise d'annoncer la précaution avec laquelle elle entend traiter tous les intérêts qu'elle croise, lorsqu'ils sont à caractère environnemental et social.

PERSEPTION DE LA RSE PAR LES ENTREPRISES OPERANT AU BENIN

CONNAISSANCE DE LA RSE PAR LES ENTREPRISES

D'une façon générale, le concept de responsabilité sociale des entreprises n'a pas encore bien pénétré le tissu productif du Bénin.

En effet, 70 entreprises sur 304 ont déclaré avoir entendu parler de ce concept, soit un taux de ''pénétration'' global de 23,0%. Ainsi, la responsabilité sociale des entreprises apparaît comme un concept nouveau pour les entreprises opérant au Bénin.

Ce résultat est corroboré par le fait que seulement 19,1%

des entreprises sont inscrites très récemment (35% il y a moins de cinq ans seulement) dans cette logique, c'est-à-dire la logique de la responsabilité sociale des entreprises.

Les disparités de connaissance du concept sont assez importantes.

- selon la taille de l'entreprise
  - Environ 14% des micro-entreprises sont informées du concept RSE,
  - 23,5% des petites entreprises,
  - et 51,1% des moyennes entreprises.

- Selon le statut juridique de l'entreprise

Graphique : Connaissance de la RSE selon la forme juridique de l'entreprise

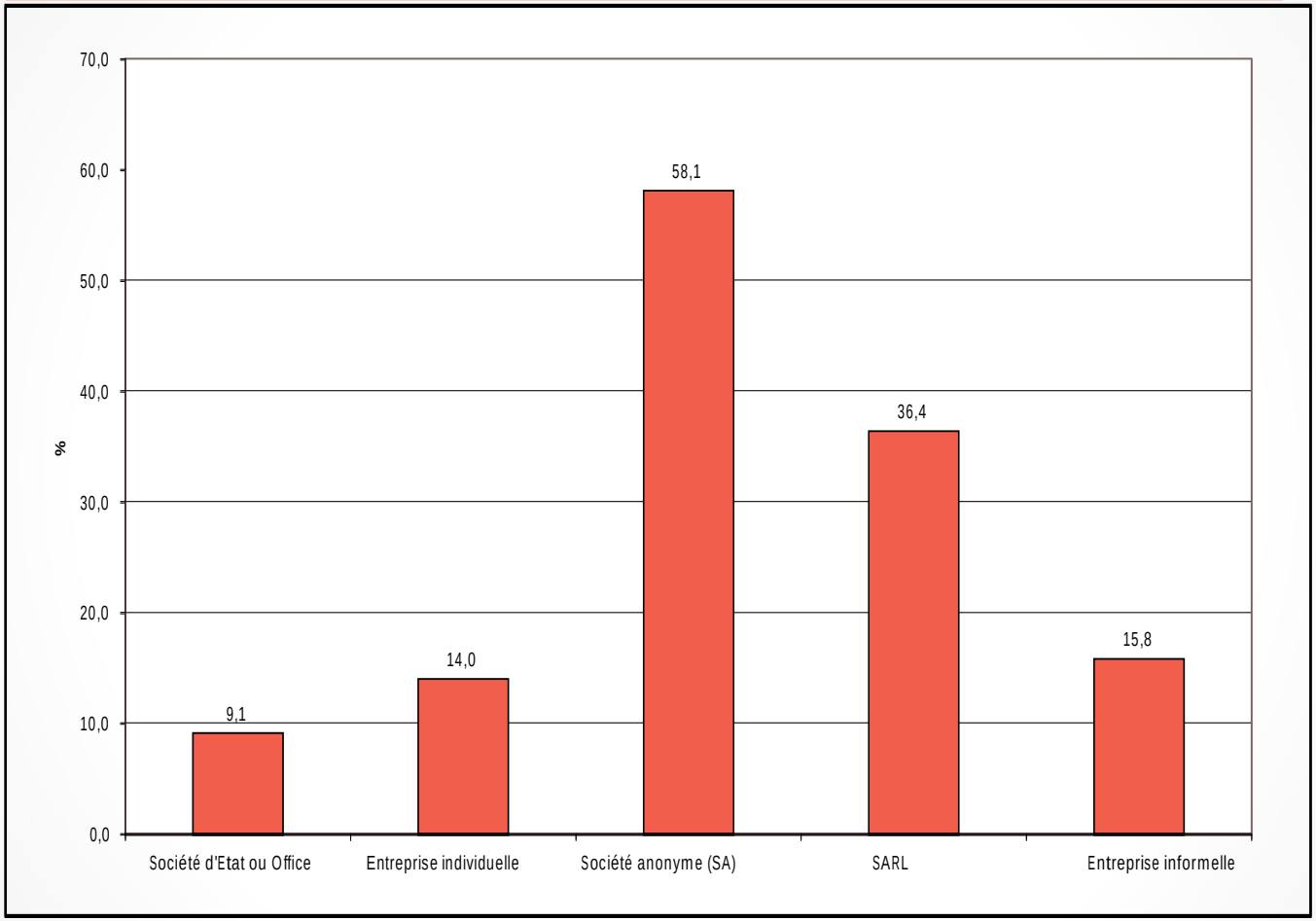

Source : Resultats de l'enquête menée par l'INSAE en 2007

La notion de responsabilité sociale des entreprises est perçue différemment par les entreprises au Bénin.

A. 29,5% des entrepreneurs pensent qu'une entreprise assure sa responsabilité sociale lorsqu'elle :

(i) intègre volontairement des stratégies sociales et environnementales à ses activités lucratives,

(ii) fait des gestes caritatifs ponctuels en faveur des groupes défavorisés ou en difficulté,

(iii) entretient un réseau de liens étroits avec toutes les parties prenantes au moyen d'assistance et/ou de dons.

Ce groupe comprend 51,2% de micro entreprises ; 43,9% de petites entreprises et 4,9% de moyennes entreprises.

B. 26,3% des entreprises perçoit la RSE comme une façon d'intégrer volontairement des stratégies

sociales et environnementales aux activités lucratives de l'entreprise. Ce groupe est constitué de 41,1% de micro entreprises, de 27,4% de petites entreprises et de 31,5% de moyennes entreprises.

C. 22,3% des entreprises perçoit la RSE comme étant des gestes caritatifs ponctuels en faveur des groupes défavorisés ou en difficulté. On y distingue 46,8%, 38,7% et 14,5% respectivement de micro-entreprises, de petites entreprises et de moyennes

entreprises.

D. 18,0% perçoit la RSE comme une manière d'entretenir un réseau de liens étroits avec toutes les parties prenantes au moyen d'assistance et/ou de dons.

Ce groupe est composé de 34,0% de micro-entreprises, de 52,0% de petites entreprises et de 14,0% de moyennes entreprises.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION